



**DISTRICT
GRAND VAUCLUSE
DE FOOTBALL**

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL

FORMATION INITIALE D'ARBITRAGE

*« Tu as au moins 13 ans, tu aimes le football,
l'arbitrage est peut-être fait pour toi !*

*Inscris-toi à une session de formation initiale
en arbitrage et deviens arbitre en 4 jours.*

*Tu trouveras toutes les dates et tous les
renseignements sur le site du District et
proposés par l'Institut Régional de Formation
du Football (IR2F).*

*Calendrier et modalités
d'inscription
(voir sur le site du District)*

PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 7

DU 28 AOUT 2020



COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel. L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

INFORMATIONS DIVERSES

INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions.

Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

RAPPEL REGLEMENTAIRE

Article 45 du Statut de l'Arbitrage :

Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au 1^{er} juin et publiée au bulletin officiel ou sur le site internet de la Ligue ou du District.

LISTE ARRÊTÉE AU 15 JUIN 2020 DES CLUBS BÉNÉFICIAIRE DE MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SAISON 2020/2021

AUTRE PROVENCE RC
AVIGNON AC
CADEROUSSE US
CAMARET AS – U19 D2
CARPENTRAS FC
CAUMONT FC – D2
CAVAILLON ARC – U16 R2

ENTRAIGUES US
ISLE BC – U17 D1
LE PONTET GRAND AVIGNON US 84
– U17 R
MONDRAGON SC – D2
MONTFAVET SC
SORGUES ESP

ST ETIENNE DU GRES FC
VALREAS US
VELLÉRON O.

ADMINISTRATION

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Réunion des Mardi 25 et Jeudi 27 Août 2020

Présents : M. MOUHET (Président). Mme GONDRAN . MM. Maître DARRAGI, DANCHIN.

Assiste à la séance : Maître ANDRE (Huissier de Justice).

Excusée : Mme PONS.

MODALITES DE RECOURS

Conformément aux dispositions de l'article 16 des Statuts du District Grand Vaucluse, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales juge en premier et dernier ressort. La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Judiciaire, dans un délai de cinq ans à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire du Comité National Olympique et Sportif Français, en vue d'une procédure de conciliation, dans un délai de quinze jours à compter de la notification de la décision contesté, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

RAPPELS

Conformément aux dispositions de l'Article 16 des Statuts du District Grand Vaucluse, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les Statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité de Direction et de toutes autres élections organisées au sein du District Grand Vaucluse.

Elle a compétence pour :

- se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort ;
- accéder à tout moment au bureau de vote ;
- adresser au Comité de Direction tout conseil et toute observation relative au respect des dispositions statutaires ;
- se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions ;
- exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales s'est ainsi réunie les 25 et 27 Août 2020 dans les locaux dudit District aux fins de se prononcer sur la recevabilité des candidatures reçues en vue de l'Assemblée Générale Elective du 19 Septembre 2020, concernant l'élection du Comité de Direction du District GRAND VAUCLUSE ainsi que l'élection de la délégation du District GRAND VAUCLUSE pour les Assemblées Générales de la LIGUE MEDITERRANEE.

1/ Election en présentiel du nouveau Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales en remplacement de M. Bernard HERBERT.

M. Maurice MOUHET est nommé Président de ladite Commission à l'unanimité des membres présents.

2/ Ouvertures des candidatures

L'ouverture des candidatures a été effectuée en présence d'un Huissier de Justice, Maître Jean-Louis ANDRE, désigné sur Ordonnance du Président du Tribunal Judiciaire d'AVIGNON en date du 20 août 2020.

A/ 3 listes ont été présentées pour les élections du District GRAND VAUCLUSE :

-La Liste Alexis MENJAUD (Une Equipe aux services de tous les clubs)

	NOM	PRENOM
<u>Président</u> N°1	MENJAUD	ALEXIS
<u>Vice-Président</u> N°2 Femme	FERLANDA EPOUSE TETON	ANGELIQUE
<u>Secrétaire Général</u> N°3	NICOLAS	ALINE
<u>Trésorier</u> N°4	GUIZZARDI	ROBERT
<u>Arbitre</u> N°5	THON	GERARD
<u>Educateur</u> N°6	TONDU	DIDIER
<u>Médecin</u> N°7	RIOU	MICHEL
N°8	BERNARD	PASCAL

N°9	MARTIN	GEORGES
N°10	VOULET	JEAN CLAUDE
N°11	CHARRON	CHRISTIAN
N°12	ENJOLRAS	JEAN PIERRE
N° 13	BATTISTA	PASCAL
N°14	GILLES	NOEL
N°15	DEPACE	TOMMASO
N°16	SCHNEIDER	ROBERT
N°17	SERRA	SERGE
N°18	BECKRICH	ANTONY

-La Liste David FOURNIER (Soyons Foot Autrement)

	NOM	PRENOM
<u>Président</u> N°1	FOURNIER	DAVID
<u>Vice-Président</u> N°2	SERRE	MICHEL
<u>Secrétaire Général</u> N°3	STEFANINI	JEAN CLAUDE
<u>Trésorier</u> N°4	BENOIT	CHRISTOPHE
<u>Arbitre</u> N°5	ALLIO	BERNARD
<u>Educateur</u> N°6	GUIGUE	FABIEN
<u>Femme</u> N°7	MACARIO	ROSELYNE
<u>Médecin</u> N°8	ABOU KHALIL	MICKAEL
N°9	GARCIA	ELODIE
N°10	RAOUX	MATHILDE
N°11	RIPPERT	ETIENNE

N°12	MANIERE	JEAN PAUL
N° 13	BEN ALI	GARID
N°14	MAKHECHOUCHE	YOUCEF
N°15	SARDO	NICOLAS
N°16	GHZAL	CHOUKRY
N°17	BERTHELOT	ALAIN
N°18	BOUVERAT	JEAN LUC

-La Liste François PEREZ (Ensemble pour le Foot Grand Vaucluse)

	NOM	PRENOM
<u>Président</u> N°1	PEREZ	FRANCOIS
<u>Vice-Président</u> N°2	DULCAMARA	DIDIER
<u>Secrétaire Général</u> N°3	CHOISEAU	NATHALIE
<u>Trésorier</u> N°4	PASCAL	CLAUDE
<u>Arbitre</u> N°5	VERNET	ALAIN
<u>Educateur</u> N°6	ALIVON	LAURENT
<u>Femme</u> N°7	LAURENCOT	MARIE CHRISTINE
<u>Médecin</u> N°8	NICOLAS	JEAN CHRISTOPHE
N°9	SYLVAIN	CHRISTIAN
N°10	GUELHES	BERNARD

N°11	BISCAREL	JEAN YVES
N°12	MORCHE	YVES
N° 13	URTIS	JEAN MARC
N°14	MARTINEZ	MICHAEL
N°15	SERRAR	HOUCINE
N°16	BEGNIS	OLIVIER
N°17	VILMER	JEAN PAUL
N°18	NARDELLI	MARIO

Après étude des différents documents en sa possession, il apparaît à la Commission que les listes ont été reçues dans les délais requis et que deux listes s'avèrent conformes aux dispositions de l'article 13.2 des Statuts du District GRAND VAUCLUSE, l'ensemble des conditions d'éligibilité étant parfaitement remplies. En conséquence, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales déclare recevable la liste présentée par Monsieur David FOURNIER et celle présentée par M. François PEREZ.

La Liste présentée par M. Alexis MENJAUD (Une Equipe aux services de tous les clubs) n'a pas été retenue car l'éducateur, M. Didier TONDU ne respecte pas les conditions générales d'éligibilité et notamment l'article 13.2 et 13.2.1

En effet, l'Educateur comme toute personne se présentant sur une liste doit obligatoirement être licencié à la date de candidature. Or il apparaît, après vérification, que l'Educateur n'est pas licencié à la date de candidature.

Par ces motifs, la liste présentée par M. Alexis MENJAUD est déclarée IRRECEVABLE.

B/ 13 Candidatures de binômes ont été adressées à la commission pour les représentants de clubs de District à l'Assemblée Générale de la Ligue Méditerranée

Pour la liste **Alexis MENJAUD (Une Equipe aux services de tous les clubs)**

Titulaire : MENJAUD Alexis
Suppléant : SERRA Serge

Titulaire : GUIZZARDI Robert
Suppléant : THON Gérard

Titulaire : FERLANDA TETON Angélique
Suppléant : BERNARD Pascal

Titulaire : BATTISTA Pascal
Suppléant : DEPACE Tommaso

Pour la liste **David FOURNIER (Soyons Foot Autrement)**

Titulaire : FOURNIER David
Suppléant : RIPPERT Etienne

Titulaire : SERRE Michel
Suppléant : GHZAL Choukry

Titulaire : MACARIO Roselyne
Suppléant : MANIERE Jean Paul

Titulaire : BENOIT Christophe
Suppléant : ALLIO Bernard

Pour la liste **François PEREZ (Ensemble pour le Foot Grand Vaucluse)**

Titulaire : SYLVAIN Christian
Suppléant : MORCHE Yves

Titulaire : ALIVON Laurent
Suppléant : MARTINEZ Michael

Titulaire : GUELHES Bernard
Suppléant : DULCAMARA Didier

Titulaire : LAURENCOT Marie-Christine
Suppléant : NARDELLI Mario

Titulaire : PASCAL Claude
Suppléant : SERRAR Houcine

Après étude des différents documents en sa possession, il apparaît que les 13 déclarations de candidature en binôme, reçue dans les délais requis, s'avèrent conformes aux dispositions de l'article 13.2 des Statuts du District Grand Vaucluse, l'ensemble des conditions d'éligibilité étant parfaitement remplies.

En conséquence, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales déclare recevable les 13 déclarations de candidature selon le principe du binôme titulaire/suppléant.

3/ La Commission propose au Comité de Direction et pour une meilleure organisation, de prévoir un vote électronique effectué par un prestataire extérieur qui gèrera l'ensemble du processus en assurant toutes les mesures liées à la sécurité et au secret des votes.

ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

En vue de l'Assemblée Générale Elective qui se déroulera le Samedi 19 Septembre 2020 à MAILLANE (Centre Frédéric Mistral), la Commission de Surveillance des Opérations Electorales s'est saisie :

- De la question de l'envoi des attestations de pouvoir en cas d'indisponibilité d'un Président de club.

1/ L'envoi de l'attestation de pouvoir :

Pour une question de bonne organisation, la Commission a décidé de fixer la date limite du retour du formulaire de pouvoir au secrétariat du District GRAND VAUCLUSE, lequel sera envoyé à l'ensemble des clubs en même temps que la convocation et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, au **Samedi 12 Septembre 2020** inclus.

Il est fortement recommandé, comme indiqué ci-dessus, d'envoyer ce formulaire de pouvoir au District afin de vérifier la régularité de ce dernier et ne pas perdre de temps le jour J.

Ce Procès-Verbal vaut récépissé de candidature sans que la Commission ait une autre démarche à effectuer.

Ce Procès-Verbal sera adressé par Courriel à l'ensemble des têtes de liste.

Président de séance Maurice MOUHET
Secrétaire de séance Maître Skander DARRAGI

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 25 Août 2020

Présents : MM. THON (Président) ; GUELHES (Vice-Président) ; MUNZINGER ; AJJANI ; LANET ; BOUAISS ; MAIZEROI.

Excusés : Mlle LAURENÇOT (Secrétaire). MM. THUY (Vice-Président) ; MICHEL.

Assiste à la séance : Mme EYRIER.

Reçu : M. ABDELHAK.

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

CORRESPONDANCES

ARBITRES

M. ALLAMI A. : Courrier transmis à la Commission du Statut de l'Arbitrage.

MM. EL KALAI N., DJELASSI S., MARTIN L., COQK M., RAMY M., KHAMOUS A. : Reçu vos fiches de renseignement + copie carte grise.

Mme CARROCCIA D. : Reçu votre arrêt de l'arbitrage, merci pour les services rendus.

INDISPONIBILITES

M. LAURENT A. : Du 26 au 27/09/20.

M. BOUSBAA A. : Du 11 au 13/09/20

TELEPHONE CONTRAIREMENTS

M. MUNZINGER contrairement Séniors et Jeunes 06.73.86.35.55

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 24 Août 2020

Présent : M. GILLES (Président), M. CHAUMARD.

Par téléphone : Mme GUEGAN .

Excusée : Mme TETON .

SECTEUR CHAMPIONNAT

D4

BOLLENE RCB engage une équipe 2.

Cette nouvelle équipe intègre la Poule C et s'inscrit en Coupe de l'ESPERANCE.

SECTEUR COUPE

Le Tirage du 1^{er} Tour de la Coupe GRAND VAUCLUSE, à jouer le 6 Septembre 2020, se fera le LUNDI 31 AOUT 2020 ou le MARDI 1^{er} SEPTEMBRE 2020, si tous les résultats de Coupe de France ne sont pas connus.

Entreront dans la compétition, tous les clubs engagés et éliminés de la Coupe de France. (Cadrage du 23/08/2020 et 1^{er} Tour du 30/08/2020).

Le tirage du 1^{er} Tour de la Coupe de l'ESPERANCE du 20/09/2020 aura lieu LUNDI 31 AOUT 2020.

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 25 Août 2020

Présents : M. GARCIA (Président). Mme NICOLAS. Mme MAULET. MM. ABEILLE, GUIZZARDI (Vice-Président du District).

Excusés : MM. COMBE, DANY.

COUPE GAMBARDELLA

Calendrier des tours préliminaires (organisation Ligue Méditerranée)

1^{er} TOUR : 13/09 Entrée équipes District

2^{ème} TOUR : 27/09 Entrée équipes District

3^{ème} TOUR : 11/10 Entrée équipes U18R2

4^{ème} TOUR : 25/10 Entrée équipes U18R1

5^{ème} TOUR : 08/11

6^{ème} TOUR : 22/11

Sont autorisés à participer les licenciés U18, U17 et U16 surclassés dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux.

CATEGORIE U19 D1

CAVAILLON ARC (8^{ème} de D1) et CARPENTRAS FC (10^{ème} de D1) complètent la poule suite aux non-engagements de LE PONTET GA, AVIGNON US et ORANGE FC.

ETAT DES ENGAGEMENTS D2

CATEGORIE U19 D2 : engagés au 24/08/2020

1- VENTOUX SUD (A CONFIRMER)

2- ST DIDIER PERNES ESP. 2

3- GORDES ESP.

4- MOLLEGES FC (A CONFIRMER)

5- SARRIANS COM

6- BARTHELASSE US

7- ROGNONAS SC

8- SUD LUBERON

9- DENTELLES FC
 10-ALTHEN SC
 11-BOLLENE FOOT
 12-CAMARET AS
 13-CAUMONT FC
 14-JONQUIERES SC
 15-ISLE BC

16-MAILLANE SDE
 17-ORANGE GRES US (A CONFIRMER)
 18-NYONS FC
 19-AUTRE PROVENCE US
 20-VILLELAURE STOC
 21-VILLENEUVE FC
 22-PAYS D'APT

CATEGORIE U17 D2 : engagés au 24/08/2020

1. SORGUES ESP
 2. PERTUIS USR
 3. ST DIDIER PERNES ESP
 4. TARASCON FC
 5. AVIGNON OUEST FC
 6. VEDENE AC
 7. ST JEAN DU GRES US
 8. SARRIANS COM.
 9. GADAGNE SC
 10.MONTEUX O
 11.AUTRE PROVENCE
 12.GOULT ROUSSILLIN ENT

13.CADEROUSSE US
 14.PLAN D'ORGON US
 15.AVIGNON AC
 16.ST ETIENNE DU GRES US
 17.LE THOR US
 18.ORANGE GRES US
 19.ROGNONAS-NOVES (sous réserve de renouveler l'Entente)
 20.ORANGE FC
 21.VENTOUX SUD
 22.APT JS

CATEGORIE U15 D2 : engagés au 24/08/2020

1. BARBENTANE O.
 2. LES ANGLES EMAF
 3. ORANGE GRES US
 4. VENTOUX SUD
 5. MONTFAVET SC
 6. CAVAILLON ARC
 7. MAILLADE SDE
 8. SARRIANS COM.
 9. GADAGNE SC
 10.PIOLENC AS
 11.ST JEAN DU GRES US

12.AUTRE PROVENCE
 13.GOULT ROUSSILLON ENT.
 14.BOLLENE RCB
 15.ST REMY FC
 16.MONTEUX O.
 17.VAL DURANCE FA
 18.CAMARET AS
 19.AVIGNON US
 20.MOLLEGES FC
 21.BEDARRIDES AS

CATEGORIE U14 (BRASSAGE)

Une place est encore disponible

COMMISSION TECHNIQUE

DISPOSITIF de FORMATION de l'ENCADREMENT des CLUBS - Saison 2020/2021
Formule (4 jours) : Certificat Fédéral de Football 1 - 2 - 3 - 4 où
Formule (2 jours): Module U7 (1 jour) - U9 - U11 - U13 - U15 - U19 - Séniors - GB

La Commission Technique du District GRAND VAUCLUSE de Football organise des stages de formation aux certificats fédéraux à destination de l'encadrement des clubs sous la forme de stages continus ou sous la forme modulaire.

Les dates de FORMATION ou les FORMULES sont susceptibles de nouvelles programmations ou de modifications en fonction des possibilités d'organisation, des besoins des clubs, du calendrier régional ou directives de la DTN.

Les dates des CERTIFICATIONS (inscription volontaire des candidats) seront proposées pour la validation des formations par la Ligue de la Méditerranée (9 dates dans la saison).

RENSEIGNEMENTS

Auprès du CTD, Ludovic GRAUGNARD (04 90 80 63 12 / 06 73 86 35 52)

District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL

Clos des bastides - Chemin Bel Air - C.S. 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex

Tel : 04 90 80 63 00 - Fax : 04 90 80 63 03 - Mail : secretariat@grandvaocluse.fff.fr

INSCRIPTIONS aux formations

Via Site Internet du District

Cliquez sur l'onglet «Technique» ➡ «Formations de cadres» ➡ «Inscriptions»

	Module GB Découverte Ou CFF4 ...	C.F.F.1 ou Module U9 ou Module U11	C.F.F.2 ou Module U13 ou Module U15	C.F.F.3 ou Module U17/U19 ou Module SENIOR
ORGANISATION	Différentes formules pourront être proposées : (4 jours en continu, 2 jours à suivre, 2 journées discontinues, ...). Le nombre de places en formation est limité.			
INSCRIPTIONS	NB : l'entrée en formation est libre. Exemple : je peux commencer par suivre le module U15, puis faire le module U9, puis le module SENIOR, ... ou suivre le CFF3 puis le CFF1.			
CERTIFICATION	Date décalée dans le temps : Le candidat devra se présenter en justifiant de 5 séances faites en club dans l'une des catégories concernées par le diplôme visé (validation par tuteur de son choix ayant au minimum le diplôme équivalent à celui visé par le candidat). Il s'inscrit à la certification s'il le souhaite et quand il le souhaite (à condition d'être titulaire de			

	l'attestation complète du certificat demandé). Ex : Attestation U13 et attestation U15 (obtenues en ayant suivi soit 2 modules soit un stage CFF complet) pour présenter le CFF2...
MODALITÉS d'ÉVALUATION	Les candidats qui s'inscriront aux journées de certification recevront une convocation avec un thème pédagogique de séance à préparer. Ils devront présenter les <u>attestations de formation</u> obtenue à l'issue d'un stage complet ou des modules. Ils seront évalués au cours d'un <u>passage pédagogique</u> en situation puis d'un <u>entretien oral</u> portant sur le dossier présenté (les séances faites en club) et sur les connaissances.

PLANNING DES FORMATIONS DE CADRES 2020/2021

Toutes les formations de cadres sont gérées administrativement par l'Institut de Formation Régional de Football (IR2F) de la ligue Méditerranée

Contact : 04 42 90 17 99

Mail : ir2f@mediterranee.fff.fr

Les CFF1 contiennent les modules U9 (16 heures) et U11 (16 h) :

TYPE de FORMATION	DATES	LIEU	COUT	CONDITIONS D'INSCRIPTION
CFF 1	26/27/29/30 Octobre 2020	LAURIS	160 euros Repas du midi + clé USB	Sous licence U15 OU 14 ANS REVOLUS
CFF 1	1/2/4/5 Mars 2021	A confirmer	160 euros Repas du midi + clé USB	Sous licence U15 OU 14 ANS REVOLUS
MODULE U9	3 et 4 Mai 2021	A confirmer	80 euros Repas du midi + clé USB	Sous licence U15 OU 14 ANS REVOLUS
MODULE U11	6 et 7 Mai 2021	A confirmer	80 euros Repas du midi + clé USB	Sous licence U15 OU 14 ANS REVOLUS

Les CFF2 contiennent les modules U13 (16 heures) et U15 (16 h) :

TYPE de FORMATION	DATES	LIEU	COUT	CONDITIONS D'INSCRIPTION
CFF 2	12/13/15/16 3 Octobre 2020	A confirmer	160 euros Repas du midi + clé USB	Sous licence U17 OU 16 ANS REVOLUS
CFF 2	30 Novembre 1 /3/4 Décembre 2020	A confirmer	160 euros Repas du midi + clé USB	Sous licence U17 OU 16 ANS REVOLUS
MODULE U13	22 et 23 Février 2021	A confirmer	80 euros Repas du midi + clé USB	Sous licence U17 OU 16 ANS REVOLUS
MODULE U15	25 et 26 Février 2021	A confirmer	80 euros Repas du midi + clé USB	Sous licence U17 OU 16 ANS REVOLUS

Les CFF 3 contiennent les modules U17/19 (16 h) et SENIORS (16 h) :

TYPE de FORMATION	DATES	LIEU	COUT	CONDITIONS D'INSCRIPTION
CFF 3	31 Aout 1/3/4 Septembre 2020	DISTRICT GRAND VAUCLUSE	160 euros Repas du midi + clé USB	Sous licence U17 OU 16 ANS REVOLUS
CFF 3	18/19/21/22 Janvier 2021	A confirmer	160 euros Repas du midi + clé USB	Sous licence U17 OU 16 ANS REVOLUS
CFF 3	22/23/25/26 Mars 2021	A confirmer	160 euros Repas du midi + clé USB	Sous licence U17 OU 16 ANS REVOLUS

Les CFF 4 : PROJET CLUB, contiennent les modules projet associatif (16 h) et projet sportif et éducatif (16 h) :

TYPE de FORMATION	DATES	LIEU	COUT	CONDITIONS D'INSCRIPTION
CFF 4	1 au 4 Février 2021	DISTRICT GRAND VAUCLUSE	160 euros Repas du midi + clé USB	Licence FFF

FORMATIONS COMPLEMENTAIRES

TYPE de FORMATION	DATES	LIEU	COUT	CONDITIONS D'INSCRIPTION
MODULE U7	19 Décembre 2020	A confirmer	40 euros Repas du midi + clé USB	Sous licence U17 OU 16 ANS REVOLUS
MODULE U7	20 Février 2021	A confirmer	40 euros Repas du midi + clé USB	Sous licence U17 OU 16 ANS REVOLUS

NB : toutes les inscriptions se font en ligne sur le site du District ou de la Ligue Méditerranée, onglet « formations » puis « inscription » choisir le module 32h ou 16h souhaité, consulter la liste des sessions et inscrivez-vous !!

CERTIFICATIONS

CERTIFICATIONS	DATES	LIEU	COUT	CONDITIONS D'INSCRIPTION
TOUS CFF	13 Novembre 2020	DISTRICT GRAND VAUCLUSE	50 euros Repas du midi	Sous licence U17 OU 16 ANS REVOLUS
TOUS CFF	02 Avril 2021	DISTRICT GRAND VAUCLUSE	50 euros Repas du midi	Sous licence U17 OU 16 ANS REVOLUS
TOUS CFF	21 Mai 2021	DISTRICT GRAND VAUCLUSE	50 euros Repas du midi	Sous licence U17 OU 16 ANS REVOLUS

NB : inscription via le site de la Ligue Méditerranée, télécharger et renvoyer la fiche dument remplie.
Pour toute information : Secrétariat IR2F : 04 42 90 17 99 et ir2f@mediterranee.fff.fr

